



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

## **AVIS AU PUBLIC**

### **Enquête publique unique sur le territoire de la commune de Lardiers**

#### **Mise en conformité du captage de la source Font de Save**

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2022-090-001 du 31 mars 2022 sur le territoire de la commune de Lardiers à une enquête publique unique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux ;
- l'instauration des périmètres de protection et de servitudes de passage et d'exploitation ;
- l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution destinée à la consommation humaine ;
- la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération.

Celle-ci est organisée pendant 26 jours consécutifs, du 9 mai 2022 à 15 h au 3 juin 2022 à 12 h.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront consultables pendant les heures d'ouverture de la mairie de Lardiers soit les lundis de 13 h 30 à 18 h, les mercredis de 8 h à 17 h et les vendredis de 8 h à 12 h.

Le public peut consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser, par écrit, à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Lardiers Le village 04230 Lardiers ou par messagerie à l'adresse suivante [pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr) en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique.

M. Georges-Henri Ducreux est désigné par le tribunal administratif de Marseille comme commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique. Il sera présent à la mairie de Lardiers afin de recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes : mercredi 9 mai 2022 de 15 h à 18 h, mercredi 18 mai 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 3 juin 2022 : 9 h à 12 h.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique et/ou des observations du public, sur support papier et à ses frais auprès de la préfète dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou gratuitement sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr) dans la rubrique [publications/enquetes\\_publicques/commune de Lardiers](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/publications/enquetes_publicques/commune_de_Lardiers). Un accès dématérialisé gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Lardiers ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr) dans la rubrique [publications/enquetes\\_publicques/commune de Lardiers](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/publications/enquetes_publicques/commune_de_Lardiers).

À l'issue de l'enquête publique, la préfète prendra par arrêté préfectoral, soit une décision soit de refus, soit d'autorisation assortie le cas échéant de prescriptions.